

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***24021232***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 JAN. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0443 920 795**

Nom

(en entier) : **BRION ET CHARLOT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Marais 2 à 6061 Charleroi****Objet de l'acte : Ratification de gratuité de mandat d'administrateur - Rémunération de mandat d'administrateur**

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 21 décembre 2023 a constaté que lors de la reconduction du mandat d'administrateur de Madame Julie Charlot intervenue en date du 3 mai 2021 pour une durée de six ans, il a été omis de mentionner que ce mandat serait exercé à titre gratuit.

Dès lors, l'assemblée a confirmé et ratifié à l'unanimité que le mandat d'administrateur de Madame Julie Charlot a toujours été exercé à titre gratuit pour la période du 3 mai 2021 au 31 décembre 2023.

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, que le mandat d'administrateur de Madame Julie Charlot sera exercé à titre rémunéré à dater du 1^{er} janvier 2024, qui a accepté.

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni et a décidé, à l'unanimité, que le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Madame Julie Charlot sera exercé à titre rémunéré à dater du 1^{er} janvier 2024, qui a accepté.

Tant l'assemblée que le conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité, de donner mandat à la SRL COMPAGNIE FIDUCIAIRE ET DE GESTION, dont le siège est sis avenue Paul Pastur 359 à 6032 Mont-sur-Marchienne, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0759.412.703, à ses administrateurs ainsi qu'à ses employés, préposés ou mandataires dont Nathalie CALOMME sans faculté de substitution, afin d'assurer la publication des décisions dont question ci-dessus ainsi que pour procéder aux éventuelles modifications nécessaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est autorisé à signer tout document au nom et pour le compte de la société et/ou de ses administrateurs.

Nathalie Calomme
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).